

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
LARDIER et VALENCA**

Département des
HAUTES-ALPES

Nombre de Conseillers :

En exercice : 8

Présents : 7

DELIBERATION N°33 -2019

Séance du 26 septembre 2019

L'an deux mille dix-neuf le jeudi 26 septembre à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 13 septembre s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Rémi COSTORIER, Maire.

Présents: M. COSTORIER Rémi, M. NOMIUS Jean-Pierre, M. MEYSSONNIER Gérard, M. POUILLARD Pierre, Mme BLANC Danielle, Mme STEFANI Noëlle, M. ROBERT Joël.

Absent : M. FAURE Jean-Claude.

Secrétaire de séance : Mme STEFANI Noëlle.

Objet : Jardin du souvenir – Choix de l'entreprise.

Le Maire indique aux membres présents que des devis ont été demandés pour la réalisation du jardin du souvenir au cimetière de Lardier et Valença.

Une réponse a été reçue des POMPES FUNÈBRES AUBIN pour un montant de 17 247,50 € HT soit 20 697 € TTC.

L'assemblée présente choisit de retenir la proposition des POMPES FUNÈBRES AUBIN.

Après avoir entendu l'exposé de son Maire et en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité des présents :

- **Accepte** la proposition du Maire pour la réalisation du jardin du souvenir.
- **Propose** de choisir les POMPES FUNÈBRES AUBIN pour effectuer les travaux.



Le Maire,

Rémi COSTORIER

